

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, QUE :

- Lors d'une séance tenue le 1^{er} juin 2020, le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté le règlement 234-2020 de taxation 2020.
- Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité.
- Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À L'ISLET, ce 2^e jour du mois de juin de l'an deux mil vingt.



Louis Breton, Directeur général
et secrétaire-trésorier